



En accord avec 2001/58/CE

FICHE DE SECURITE

Référence N°: 968438 Date: 05/10/2003

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou la préparation
CLEANER 909 D2 EURO 5 L

1.2. Utilisation de la substance/préparation
 Produits de lavage pour presses.

1.3. Identification de la société/entreprise
 Anchor
 Pressroom Products
 Zwaluwbeek 14
 B-9150 Kruibeke
 Tel.: +32 3 253 02 08
 Fax : +32 3 253 09 37

1.4. Téléphone d'urgence :
 +32 3 253 02 08

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Contient un solvant pétrolier.

Les composants dangereux selon la directive 1999/45/CEE :

w/w%	CAS N°	EINECS N°	Nom chimique Symb.R-Phrases
25-30	64742-95-6	265-199-0	HYDROCARBURES AROMATIQUE Xn N R:10-20-36/37/38-51/53-65
15-20	64742-48-9	265-150-3	HYDROCARBURES ALIPHATIQUES Xn R:10-65-66
15-20	2807-30-9	220-548-6	Z-PROPOXYÉTHANOL Xn R:10-21-36
15-20	67-63-0	200-661-7	ALCOOL ISOPROPYLIQUE F Xi R:11-36-67

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif (Xn)

Inflammable.

Dangereux pour l'environnement (N)

Irritant pour les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le liquide vaporisé peut former des mélange inflammables vapeurs/air.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant 15 minutes sans discontinuer.

Consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer abondamment la bouche à l'eau. Faire boire à la victime de très grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Ne pas faire boire une personne inconsciente. Consulter un médecin dans les cas graves.

Inhalation:

Transporter la victime à l'air frais.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, enlever les vêtements contaminés.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Eau nébulisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre.

Moyens d'extinction non appropriés :

Jet d'eau.

Produits de décomposition/Combustion dangereux :

En cas de feu, formation de carbon monoxyde et -dyoxide.

Matériel de protection :

Utiliser des appareils respiratoires autonomes à pression positive agréés lorsque le produit est pris dans un incendie.

Instructions complémentaires :

L'eau d'extinction contaminée doit être évacuée d'une manière conforme agréée par les instances réglementaires de la CEE, nationales ou locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour les personnes :

Porter un vêtement individuel de protection (paragraphe 8).

Précautions pour l'environnement :

En cas d'accident, éviter que le produit ne se diffuse dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage :

Contenir et recouvrir les déversements à l'aide d'un produit absorbant approprié puis éliminer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Veiller à la bonne aération et à la ventilation du lieu de travail.

Eviter le contact fréquent et long avec les yeux et le peau.

Ne pas manger ni boire ni fumer en manipulant ces produits chimiques.

Le produit peut seulement former des mixtures inflammables ou se mettre à brûler à partir des températures égal ou dessus le point d'éclair

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Le produit peut stocker de l'électricité statique qui peut causer un incendi lors d'une décharge.

7.2. Stockage

Stocker dans un endroit sec, frais, bien aéré, loin de toute source de feu ou de chaleur. Maintenir l'emballage fermé en cas de non-utilisation.

Ne pas entreposer à un lieu où il y a déjà des oxidants forts.

Classe de stockage : 3A (VCI système de stockage).

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

HYDROCARBURES AROMATIQUE

MAK-value(TRGS 900) 50 ppm - 200 mg/m³

HYDROCARBURES ALIPHATIQUES

MAK-value(TRGS 900) 200 ppm - 1000 mg/m³

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

MAK-value(TRGS 900) 200 ppm - 500 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, ni boire ni fumer en manipulant ces produits chimiques.

Lavez vos mains profondément avec de l'eau et du savon après le travail. Si nécessaire, mettez un peu de crème sur vos mains.

Retirer les vêtements contaminés.

Protection respiratoire

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions.

Protection des mains

Des gants en nitrile devraient fournir une protection adéquate.

protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Eviter le contact avec la peau.

Pourvois au vêtement de travail adéquat.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide
Couleur	:	Jaune
Odeur	:	Typique
Point / Intervalle d'ébullition	:	82/200 °C
Point d'éclair (°C)	:	25
Température d'auto-inflammation	:	>200°C
Limites d'explosivité min.	:	0,60%
Limites d'explosivité max.	:	7,00%
Pression de vapeur (20°C)	:	8,536 Pa

Densité (kg/l, à 20°C) : 0,84
 Solubilité dans l'eau : Émulsifiable avec de l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

10.1. Conditions à éviter

inconnu

10.2. Matières à éviter

Oxydant fort.

10.3. Produits de décomposition dangereux

inconnu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

LD50 (Oral Rat) = 4750 mg/kg

LD50 (Dermal rabbit) = 13400 mg/kg

Expérience chez l'homme :

Ingestion

Après avaler ou vomir vous courez le danger d'absorption par les poumons ce qui peut causer une pneumonie.

Inhalation

Des hautes concentrations de vapeurs peuvent vous insensibiliser et peuvent causer de la nausée ou du vertige.

Peau

L'un des composants de ce produit peut avoir des effets dégraissants sur la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité

Ne pas à prévoir.

12.2. Mobilité

Cette substance est extrêmement volatile et s'évaporerait rapidement dans l'air si s'est libérée sur l'eau.

12.3. Persistance et dégradabilité

Ce produit est attendu d'être biodégradable rapidement et facilement suivant les directions de l'OECD.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Ne pas à prévoir.

12.5. Effets nocifs divers

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales.

EAK : 07 06 04 Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

14. INFORMATIONS EN MATIERE DE TRANSPORT

UN N° : 1993 PSN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (non visqueux)

Contenance : (Alkyl(C3-C4)benzene - Isodecanes/n-decane)

ADR/RID Classe : 3 Code : F1 TREMCARD : 30S1993GAD

Gr.Colis:

IMDG/ADNR Classe : 3 EmS :3-06 Mar.Poll. :Y

Gr.Colis: III

ICAO/IATA Classe : 3 Pass. < :60L Instr. :309

Gr.Colis: III Cargo < :220L Instr. :310

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Type de chimie : MÉLANGE DE HYDROCARBURES CONTIENT DES AROMATES

15.1. Classification CEE et informations sur l'étiquetage utilisateurs :

Nocif (Xn)

Dangereux pour l'environnement (N)

Note H est applicable au produit ou pour un ou plusieurs de ces composants.

Classification selon Annex-I pour les caractéristiques de danger indiquées.

Self-classification est appliquée pour les caractéristiques non-mentionnées

Note P est applicable. Les distillats de pétrole utilisés contiennent moins de 0,1 g/g% de benzène.

Symbole : Xn N

Risques particuliers :

- R10 : Inflammable.
- R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence :

- S23_04 : Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 : Éviter le contact avec la peau.
- S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

15.2. Réglementation nationale :

l'Allemagne :

Classe VbF :

A II

Classe de danger pour pollution d'eau :

WGK-2 Classe de danger de pollution d'eau suivant VwVwS Annex 4 (05/1999)

Instructions de l'association professionnelle :

Pamphlet éducatif M017 : Solvants

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches de données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Ces données ne garantissent pas les caractéristiques des produits.

PHRASES R MENTIONNÉES DANS LE PARAGRAPHE 2:

- R10 : Inflammable.
- R11 : Facilement inflammable.
- R20 : Nocif par inhalation.
- R21 : Nocif par contact avec la peau.
- R36 : Irritant pour les yeux.
- R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.